

Amendement 17**Fabienne Keller**

au nom du groupe Renew

Rapport**A9-0053/2024****Jan Olbrycht, Margarida Marques**Cadre financier pluriannuel pour la période 2021-2027 (Résolution)
(2023/0201M(APP))**Proposition de résolution****Paragraphe 2***Proposition de résolution*

2. souligne que le projet de règlement du Conseil modifiant le CFP fait partie d'un paquet législatif et que son adoption permettra d'apporter rapidement un soutien à l'Ukraine et garantira que des renforcements pourront *déjà* être introduits dans le budget 2024 au moyen d'un budget rectificatif ainsi que pour les années restantes du CFP; fait observer que la révision du CFP représente une amélioration manifeste par rapport au statu quo, même si certains aspects du projet de règlement du Conseil *ne* sont de toute évidence *pas optimaux* en ce qu'ils maintiennent le budget de l'Union sous pression, avec des marges et une flexibilité limitées, avec des réductions dans des programmes essentiels et avec des mesures moins ambitieuses dans des domaines d'action importants et tournés vers l'avenir, tels que la souveraineté;

Amendement

2. souligne que le projet de règlement du Conseil modifiant le CFP fait partie d'un paquet législatif et que son adoption permettra d'apporter rapidement un soutien à l'Ukraine et garantira que des renforcements pourront être introduits *dès que possible* dans le budget 2024 au moyen d'un budget rectificatif ainsi que pour les années restantes du CFP; fait observer que la révision du CFP représente une amélioration manifeste par rapport au statu quo, même si certains aspects du projet de règlement du Conseil sont de toute évidence *regrettables* en ce qu'ils maintiennent le budget de l'Union sous pression, avec des marges et une flexibilité limitées, avec des réductions dans des programmes essentiels *tels que Horizon europe, «L'UE pour la santé», ainsi que la politique de cohésion et la politique agricole commune*, et avec des mesures moins ambitieuses dans des domaines d'action importants et tournés vers l'avenir, tels que la souveraineté;

Or. en

Amendement 18**Fabienne Keller**

au nom du groupe Renew

Rapport**Jan Olbrycht, Margarida Marques**Cadre financier pluriannuel pour la période 2021-2027 (Résolution)
(2023/0201M(APP))**A9-0053/2024****Proposition de résolution****Paragraphe 19***Proposition de résolution*

19. se félicite que le projet de règlement du Conseil mette en place, au-delà des plafonds, un instrument spécial non plafonné (l'«instrument EURI») pour couvrir au moins une partie des besoins liés aux coûts d'emprunt de NextGenerationEU, qui apportera de la sécurité aux marchés financiers; rappelle que les besoins sont actuellement estimés à 15 milliards d'EUR entre 2025 et 2027; **souligne** que, sans une révision du CFP, il ne sera possible de pallier les manques de crédits qu'en réduisant le financement des programmes et en épuisant la flexibilité budgétaire;

Amendement

19. se félicite que le projet de règlement du Conseil mette en place, au-delà des plafonds, un instrument spécial non plafonné (l'«instrument EURI») pour couvrir au moins une partie des besoins liés aux coûts d'emprunt de NextGenerationEU, qui apportera de la sécurité aux marchés financiers; rappelle que les besoins sont actuellement estimés à 15 milliards d'EUR entre 2025 et 2027; **met en avant** que, sans une révision du CFP, il ne sera possible de pallier les manques de crédits qu'en réduisant le financement des programmes et en épuisant la flexibilité budgétaire; **est toutefois préoccupé par le fait que le nouveau mécanisme de paiement des intérêts au titre de Next GenerationEU épuisera la plupart des marges et des flexibilités disponibles et compromettra la capacité de réaction du budget; insiste sur la nécessité de préserver des marges et une flexibilité suffisantes dans chaque procédure annuelle afin de garantir que l'Union puisse réagir à des événements imprévus;**

Or. en

23.2.2024

A9-0053/19

Amendement 19

Fabienne Keller

au nom du groupe Renew

Rapport

A9-0053/2024

Jan Olbrycht, Margarida Marques

Cadre financier pluriannuel pour la période 2021-2027 (Résolution)
(2023/0201M(APP))

Proposition de résolution

Titre après le paragraphe 35

Proposition de résolution

Amendement

Incidence sur le budget de l'Union

**Incidence *négative* sur le budget de
l'Union**

Or. en

Amendement 20**Fabienne Keller**

au nom du groupe Renew

Rapport**Jan Olbrycht, Margarida Marques**Cadre financier pluriannuel pour la période 2021-2027 (Résolution)
(2023/0201M(APP))**A9-0053/2024****Proposition de résolution****Paragraphe 39***Proposition de résolution*

39. regrette profondément la réduction de 2,1 milliards d'EUR de l'enveloppe financière allouée à Horizon Europe, qui est contraire à l'objectif que le Conseil s'était fixé d'investir 3 % du produit intérieur brut dans la recherche et le développement; fait toutefois remarquer que le Parlement a contribué à atténuer les répercussions de la réduction effectuée dans le programme Horizon Europe en débloquant au profit de ce programme 100 millions d'EUR de dégagements dans le domaine de la recherche au titre de l'article 15, paragraphe 3, du règlement financier, en sus des 500 millions d'EUR déjà convenus en 2020; rappelle que la réutilisation des dégagements dans le domaine de la recherche est une demande que le Parlement a formulée de longue date;

Amendement

39. regrette profondément la réduction de 2,1 milliards d'EUR de l'enveloppe financière allouée à Horizon Europe, qui est contraire à l'objectif que le Conseil s'était fixé d'investir 3 % du produit intérieur brut dans la recherche et le développement; ***insiste sur le fait qu'investir davantage aujourd'hui dans la recherche et l'innovation (R&I) européenne constitue une condition préalable pour que demain, l'Europe puisse garantir sa compétitivité économique; note que l'intensification des investissements dans la R&I est nécessaire pour permettre à l'Europe de conserver ou de développer sa primauté technologique dans les secteurs les plus touchés par les transitions écologique et numérique; souligne que la réduction des activités européennes en matière de R&I est contraire aux promesses faites par les dirigeants de l'Union d'accroître la compétitivité de l'Union et de renforcer son autonomie stratégique ouverte;*** fait toutefois remarquer que le Parlement a contribué à atténuer les répercussions de la réduction effectuée dans le programme Horizon Europe en débloquant au profit de ce programme 100 millions d'EUR de dégagements dans le domaine de la recherche au titre de l'article 15, paragraphe 3, du règlement financier, en

sus des 500 millions d'EUR déjà convenus en 2020; rappelle que la réutilisation des dégagements dans le domaine de la recherche est une demande que le Parlement a formulée de longue date;

Or. en

23.2.2024

A9-0053/21

Amendement 21

Fabienne Keller

au nom du groupe Renew

Rapport

Jan Olbrycht, Margarida Marques

Cadre financier pluriannuel pour la période 2021-2027 (Résolution)
(2023/0201M(APP))

A9-0053/2024

Proposition de résolution

Paragraphe 40

Proposition de résolution

40. rappelle l'importance que revêtent les politiques de santé et l'engagement politique résolu figurant dans l'accord sur le CFP de 2020 d'accorder la priorité aux financements dans ce domaine; est dès lors profondément déçu par la réduction de 1 milliard d'EUR en ce qui concerne le programme «L'UE pour la santé»; estime qu'une telle décision est susceptible de mettre à mal la préparation à toute pandémie future et qu'elle limite la capacité de l'Union à soutenir les systèmes de santé publique; souligne toutefois qu'à la demande du Parlement, le profil de dépenses du programme a été adapté afin d'atténuer les répercussions de la réduction sur la mise en œuvre concrète en répartissant les effets plus équitablement sur les années restantes;

Amendement

40. rappelle l'importance que revêtent les politiques de santé et l'engagement politique résolu figurant dans l'accord sur le CFP de 2020 d'accorder la priorité aux financements dans ce domaine ***compte tenu de la pandémie de COVID-19***; est dès lors profondément déçu par la réduction de 1 milliard d'EUR en ce qui concerne le programme «L'UE pour la santé», ***qui représente plus d'un tiers du financement du programme pour la période 2025-2027***; estime qu'une telle décision est susceptible de mettre à mal la préparation à toute pandémie ***et crise sanitaire*** future et qu'elle limite la capacité de l'Union à soutenir les systèmes de santé publique ***qui subissent déjà des coupes budgétaires***; souligne toutefois qu'à la demande du Parlement, le profil de dépenses du programme a été adapté afin d'atténuer les répercussions de la réduction sur la mise en œuvre concrète en répartissant les effets plus équitablement sur les années restantes;

Or. en